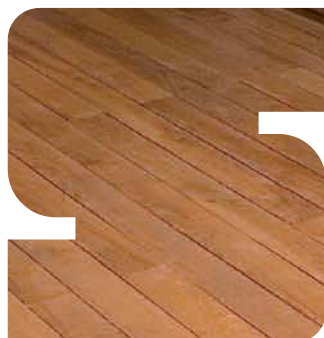
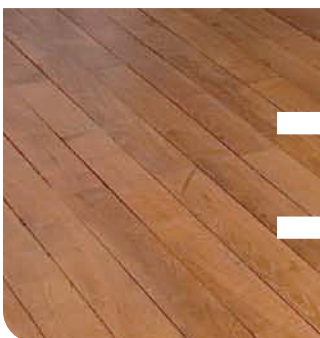




# DOSSIER DE PRESSE



## Archives nationales — Contact presse

### Jean-François Queminn

Responsable de la mission communication

[jean-francois.quemin@culture.gouv.fr](mailto:jean-francois.quemin@culture.gouv.fr)

Tél 01 40 27 66 90

60, rue des Francs-Bourgeois | 75141 Paris Cedex 03 | France

[www.archivesnationales.culture.gouv.fr/anparis](http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/anparis)



ARCHIVES NATIONALES  
FONTAINEBLEAU PARIS  
PIERREFITTE-SUR-SEINE  
DOSSIER DE PRESSE  
**SOMMAIRE**

***Communiqué de presse***

Les Archives nationales, une institution démocratique  
au service de la mémoire collective

**E01**

***Les Archives nationales : qu'est-ce que c'est ?***

**E02**

***Collecter les fonds***

**E03**

***Classer les fonds***

**E04**

***Répartition des fonds en 2012 (avril) – 2013***

**E05**

***Conserver les fonds***

**E06**

***Communiquer les archives***

Un grand principe démocratique

**E07**

***Les nouvelles technologies***

Les archives dans tous leurs états

**E08**

***Comprendre les archives***

**E09**

***Actions pédagogique et culturelle***

**E10**

***Le nouveau bâtiment à Pierrefitte-sur-Seine***

Un projet au service de la refondation des Archives nationales

**E11**

***Chiffres clefs***

**E12**

***Glossaire***

**ARCHIVES NATIONALES  
FONTAINEBLEAU PARIS  
PIERREFITTE-SUR-SEINE  
DOSSIER DE PRESSE  
COMMUNIQUÉ  
DE PRESSE**

***Les Archives nationales,  
une institution citoyenne au service  
de l'histoire collective***

Créées pendant la Révolution française, les Archives nationales, institution démocratique, garante de la mémoire de la France, conservent les documents des différents régimes politiques qui se sont succédé, du VII<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours, ainsi que des archives privées et les minutes des notaires parisiens. Avec la loi du 7 messidor An II (1794), la publicité et la communication des archives de l'État, sont établies en principes garants du régime démocratique.

Aujourd'hui, selon les délais de communication encore raccourcis par la nouvelle loi du 15 juillet 2008, toute personne peut consulter les archives publiques, soit des centaines de kilomètres linéaires d'archives de toute nature, parchemin ou papier, mais aussi enregistrements sonores, fichiers numériques. Parmi ces documents, certains symbolisent des étapes majeures de l'histoire de France: les papyri mérovingiens, le procès des Templiers, le journal de Louis XVI, le serment du Jeu de paume, la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, le testament de Napoléon, les Constitutions successives de la France... Autant de documents qui mobilisent 450 agents, tous garants de la pérennité et de la communication de 300 kilomètres d'archives auprès des 10 000 lecteurs qui consultent chaque année 140 000 cartons.

Collecter, conserver, communiquer, faire comprendre et mettre en valeur leurs fonds, telles sont en effet les missions fondamentales des Archives nationales.

Les Archives nationales vivent une étape déterminante de leur histoire : un nouveau centre ouvrira à Pierrefitte-sur-Seine en 2013 en réponse aux difficultés rencontrées par les sites de Paris et de Fontainebleau, liées à leur saturation. Chacun de ces sites abritera l'ensemble des activités liées aux archives : collecte et traitement, conservation, communication et mise en valeur auprès des chercheurs comme à tous les citoyens qui en éprouvent le besoin.

Outre ce projet architectural majeur, les Archives nationales mènent de multiples chantiers : les chantiers de reconditionnement, de numérisation et de microfilmage des archives, l'installation d'un nouveau système de gestion informatique et la mise en ligne des inventaires sur Internet, la mise à jour du projet scientifique, culturel et éducatif, la préfiguration de l'organisation des Archives nationales sur trois sites.

## ***Les Archives nationales, qu'est-ce que c'est ?***

C'est la Révolution qui crée une administration spécifique des archives destinée à répondre à des besoins nouveaux : il s'agissait d'assurer la conservation des documents produits par les nouvelles institutions, de regrouper les fonds des administrations d'Ancien Régime, de prendre en charge les archives saisies comme biens nationaux (Église, Noblesse, etc.).

Le 12 septembre 1790, l'Assemblée constituante donne à ses archives le nom d'Archives nationales. Quatre ans plus tard, par la loi du 7 messidor an II (25 juin 1794), la Convention précise leur rôle et institue un « dépôt central des Archives nationales ». La loi affirme alors deux grands principes qui restent encore d'actualité : la centralisation des archives de la Nation et leur libre accès aux citoyens.

Les Archives nationales conservent les documents des différents régimes politiques qui se sont succédé, du <sup>VI</sup><sup>e</sup> siècle après J.-C. jusqu'à nos jours, ainsi que des archives privées d'intérêt public et les minutes des notaires parisiens. Les administrations centrales de l'État sont tenues par la loi de verser aux Archives nationales leurs documents lorsqu'ils ne sont plus d'un usage courant et que leur intérêt juridique ou scientifique justifie leur conservation. Seuls les ministères de la Défense et des Affaires étrangères gèrent leurs propres fonds d'archives. Pour Charles Braibant, directeur des Archives de France de 1948 à 1959 : « les archives sont l'arsenal de l'Administration avant de devenir le grenier de l'histoire ».

La définition des archives a été officialisée dans la loi du 3 janvier 1979 : « Les archives sont l'ensemble des documents, quels que soient leur date, leur forme, et leur support matériel, produits ou reçus par tout service ou organisme public ou privé dans l'exercice de leur activité. »

Un fonds d'archives doit être considéré et traité dans sa globalité. Les documents d'archives qui le composent sont des sources historiques, qui doivent être analysées, critiquées, interprétées, les unes par rapport aux autres mais aussi en fonction de l'institution qui les a produites : un document d'archives ne s'utilise jamais seul.

Les archives peuvent revêtir les formes les plus diverses : registres, liasses, livres, journaux, plans, affiches, photographies, médailles, fichiers électroniques... Les archives, ce n'est donc pas uniquement du papier !

## ***Collecter les fonds***

*« L'homme garde ses archives par nécessité,  
par dignité aussi. »* Jean Favier

**Jean Favier**, historien  
et ancien directeur des  
Archives nationales,  
membre de l'Institut

Les archivistes appellent « collecte » l'ensemble des actions qui permettent d'obtenir de nouvelles entrées d'archives pour enrichir les fonds déjà conservés.

Les Archives nationales travaillent au sein du Service interministériel des Archives de France de la direction générale des patrimoines avec un réseau d'archivistes dans chacune des institutions publiques émettrices de documents. En lien avec ces « Missions des archives », les Archives nationales collectent les archives des administrations centrales de l'État. Seule une partie de la masse considérable de documents produite par ces structures entre aux Archives nationales. L'archiviste doit savoir apprécier l'intérêt historique ou juridique des documents pour décider de la nécessité de leur conservation. La démarche est celle d'un scientifique dont le travail de sélection devra refléter toute l'activité du producteur du fonds, tout en condensant son volume.

Les Archives nationales collectent également les fonds de personnes ou d'organismes privés ce qui permet d'enrichir les collections publiques et de compléter la vision donnée par les archives d'origine publique. Certains, publics ont eu une histoire mouvementée. À titre d'exemple, le site de Fontainebleau a accueilli le fonds dit « de Moscou », en provenance d'administrations (notamment la Sûreté générale) dont les archives avaient été saisies par les autorités d'occupation allemandes puis par l'URSS après 1945. Sa restitution à la France par la Russie a fait l'objet de plusieurs arrivées entre 1994 et 2001.



## ***La collecte des archives privées, sous quelle forme ?***

### **Don et donation**

Les Archives nationales sont habilitées à recevoir des donations, consacrées par un acte notarié dans « la forme ordinaire des contrats » (art. 931 du Code civil), ou bien des dons manuels, par simple remise matérielle des archives concernées. « La donation entre vifs est un acte par lequel le donateur se dépouille actuellement et irrévocablement de la chose donnée, en faveur du donataire qui l'accepte » (art. 894 du Code civil).

Les donations se font par acte notarié « et il en restera minute, sous peine de nullité » (art. 931 du Code civil). L'intérêt principal de cette forme d'entrée est que le service d'archives devient pleinement propriétaire des archives qui lui sont données. Le donateur ou ses héritiers ne peuvent contester le don que s'il y a vice de forme ou non respect des conditions.

### **Legs**

Les Archives nationales peuvent recevoir des legs de particuliers. Les legs doivent nécessairement figurer dans un testament, sous l'une des trois formes reconnues par le Code civil (art. 969 et suivants).

### **Achat**

Les Archives nationales ont la possibilité de procéder à des achats, soit directement auprès de particuliers, soit chez les libraires et marchands d'autographes, ou encore en ventes publiques.

### **Dation**

La « dation en paiement » permet à un particulier de payer en nature certains impôts (droits de succession, droits de mutation à titre gratuit entre vifs, impôt de solidarité sur la fortune), en remettant à l'État des archives de haute valeur historique (loi du 31 décembre 1968 et décret du 10 novembre 1970).

### **Dépôt**

Les Archives nationales peuvent recevoir en dépôt des archives privées dont le propriétaire se réserve la propriété. Révocable par nature, le dépôt ne garantit pas la conservation définitive des documents, contrairement aux autres modes d'entrée qui transfèrent la propriété à l'État (Archives nationales).





## ***Classer les fonds***

### *L'instrument de recherche est « la clef du Trésor »*

Michel Duchein

**Michel Duchein,**  
historien, inspecteur  
général honoraire  
des Archives de France.

La mission fondamentale des Archives nationales est de communiquer les fonds qui leur ont été confiés. Pour que la communication au public soit possible, il faut les avoir classés et inventoriés dans des instruments de recherche, qui permettront d'orienter le public efficacement.

Les Archives nationales conservent les archives des administrations de l'État (hormis celles des Affaires étrangères et de la Défense) dont le champ de compétence s'étend à l'ensemble du territoire national : les services centraux des ministères, les instances à vocations interministérielles, les établissements publics nationaux ainsi que les associations et personnes privées qui prennent part à une mission de service public. À ces fonds publics s'ajoutent des archives privées.



### **La direction scientifique de Paris**

La direction scientifique de Paris conserve toutes les archives antérieures à 1958 :

- La section ancienne a la responsabilité des fonds publics antérieurs à la Révolution française. Elle abrite, par exemple, le Trésor des Chartes, les correspondances des consuls de France à Cadix, Alger ou Saint-Petersbourg ou encore le fonds des Menus Plaisirs du Roi. Il existe aussi deux services spécialisés : le service des sceaux et le centre d'études onomastique.



- La section du XIX<sup>e</sup> siècle, qui couvre la période 1789–1914, conserve les archives des Assemblées nationales, noyau des Archives nationales à leur création, ainsi que celles du pouvoir exécutif, particulièrement riches pour la période de la Révolution et de l'Empire, des institutions judiciaires, de tous les ministères nés au fil du XIX<sup>e</sup> siècle : ministères de l'Instruction publique, des Travaux publics, de l'Hygiène et de la Prévoyance sociale... S'ajoutent les fonds du Conservatoire national de musique, du théâtre de l'Odéon, de l'Opéra de Paris...
- La section du XX<sup>e</sup> siècle a la responsabilité des fonds relatifs à la période 1914–1958 qui sont la suite des fonds conservés par la section du XIX<sup>e</sup>, ainsi que des archives liées aux deux guerres mondiales : agence interalliée des réparations, Commissariat aux questions juives et du service de restitution des biens spoliés, Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale. La section a également en charge la conservation des archives des chefs de l'État, et en particulier celle des Présidents de la V<sup>e</sup> République.
- La section des archives privées a la responsabilité des archives d'origine privée qui ont joué un rôle historique d'importance nationale : fonds de la Maison de France, fonds Napoléon, archives Saint-Exupéry, fonds Arago, archives du TNP (théâtre national populaire), archives Bougainville, les journaux de bord de l'expédition Charcot, les fonds de Maurice Thorez, le fonds Christian Fouchet...
- Le minutier central des notaires de Paris abrite les minutes et répertoires de notaires, devenus archives publiques par la loi du 3 janvier 1979. Outre leur rôle primordial dans l'établissement des droits des personnes, ces fonds sont des sources inestimables d'histoires économique, sociologique et culturelle.
- La section des cartes et plans garde avant tout une collection des cartes (manuscrits, gravés, imprimés, du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècles) provenant à l'origine des saisies révolutionnaires, et des plans (souvent manuscrits, mais aussi gravés, allant de la fin du XV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècles) issus des diverses séries des Archives nationales ainsi que des collections photographiques.

Créée en 1811 et régulièrement alimentée par des dons et des achats, la bibliothèque historique conserve 120 000 titres (ouvrages et périodiques) depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, concernant essentiellement l'Histoire de la France et les sciences auxiliaires de l'histoire.



### **La direction scientifique de Fontainebleau**

Les fonds conservés à Fontainebleau concernent les archives postérieures à 1958. Ils prennent ainsi la suite des fonds conservés par les sections du <sup>xix</sup><sup>e</sup> et du <sup>xx</sup><sup>e</sup> siècles du site parisien.

Parmi ces fonds contemporains, on note non seulement la présence des archives versées par les ministères mais aussi les grands opérateurs publics, les archives de l'ORTF, les archives du Centre national de la cinématographie, le fonds de Moscou, le fonds de la Cité internationale universitaire de Paris... Ces fonds comportent des documents de planification, de décision politique, d'études et de synthèses, des dossiers individuels et de volumineuses photothèques.

La direction scientifique de Fontainebleau développe également, depuis les années 1980, un programme de collecte, traitement et conservation des archives nativement numériques ; les évolutions technologiques dans ce domaine constituent un défi permanent, que les Archives nationales relèvent au quotidien.

Se trouvent aussi conservés à Fontainebleau des fonds privés que les Missions des Archives ou la direction scientifique ont eu l'occasion de collecter auprès de personnes ou d'organismes privés travaillant en liaison avec le département ministériel de leur domaine d'intervention ; c'est par exemple le cas des archives de Pierre Laroque, chargé de la mise en place de la Sécurité sociale de 1930 à 1932, celles de la Fédération des parcs nationaux et régionaux, du Touring Club de France...

## ***Répartition des fonds en 2012 (avril) - 2013***

La construction, à Pierrefitte-sur-Seine, d'un nouveau bâtiment, dont l'ouverture au public est programmée au début de l'année 2013, permet de repenser, dans son ensemble, la logique de répartition des fonds des Archives nationales qui sont actuellement conservés sur les sites de Paris et de Fontainebleau.

Les Archives nationales résultent, depuis 2007, de la réunion en une même entité de deux centres : le Centre historique des Archives nationales qui conserve depuis 1808 au cœur de Paris près de 90 km linéaires d'archives allant des papyrus mérovingiens aux archives de la V<sup>e</sup> République, et le Centre des archives contemporaines, créé en 1969 à Fontainebleau sous le nom de Cité interministérielle des archives comme un centre d'archivage intermédiaire et dont la vocation évolua au milieu des années 1980 avec la saturation progressive du centre de Paris, devenant un centre d'archivage définitif dévolu à la conservation et à la communication des archives ministérielles postérieures à 1958. La coupure chronologique de 1958 s'apparentait cependant davantage à un affichage commode vis-à-vis des lecteurs qu'à une réalité. Si Fontainebleau devint en effet la destination des versements intervenus après 1960-1965, la composition même des versements pouvant parfois comporter des documents antérieurs à 1958, associée à la saturation du site de Paris, fit que cette coupure chronologique reste aujourd'hui largement factice.

**La construction d'un nouveau bâtiment à Pierrefitte-sur-Seine permet de repenser complètement la répartition des fonds, en s'appuyant sur une réflexion itérative menée depuis le milieu des années 1990.**

**Les fonds d'archives seront ainsi réunis par producteur, selon le principe du respect des fonds qui constitue, en archivistique, une notion centrale car inhérente à leur caractère organique. Ils seront donc reconstitués physiquement dans toute leur intégrité, sans coupure chronologique, si ce n'est celle de la Révolution française. Ils seront, en outre, réunis par grands domaines d'actions de l'État.**

### **La répartition par site**



La répartition s'organisera entre les trois sites des Archives nationales de la manière suivante :

– à Paris, les fonds d'archives de l'Ancien Régime, y compris les cartes, plans et documents figurés de cette période ; et les archives des notaires de Paris ;

– à Pierrefitte, les fonds publics postérieurs à 1790 (hormis ceux qui restent à Fontainebleau) et les archives d'origine privée ;



– à Fontainebleau, les archives électroniques et les archives orales et audiovisuelles qui nécessitent des chaînes de traitement spécifique ; les fonds privés d'architectes et d'agences privées d'architecture ; les archives les plus régulièrement sollicitées en matière de justification de droits et de preuve pour lesquelles l'expérience développée depuis plus de quarante ans par le site de Fontainebleau constitue un atout quant au traitement de ces archives et à la qualité du service rendu tant à l'égard des administrations versantes que des usagers : dossiers de carrière et de pension, dossiers de naturalisation, dossiers de décoration, dossier du greffe civil de la Cour de cassation, dossiers de contentieux du Conseil d'État, comptes administratifs des collectivités locales, etc. Un service de consultation et de communication à distance sera développé pour certains de ces dossiers.



## **Conserver les fonds**

*« Le premier devoir de l'archiviste est de conserver le patrimoine qui lui est confié dans l'état où il lui a été transmis »* Danièle Neirinck

**Danièle Neirinck**,  
ancien conservateur  
général du patrimoine,  
déléguée aux célébra-  
tions nationales à la  
Direction des Archives  
de France.

Pour que la communication au public soit possible, il faut conserver le patrimoine dans le meilleur état possible, ce qui suppose de restaurer les archives endommagées, sous le contrôle des ateliers spécialisés, mais surtout d'éviter les dégradations : bâtiment offrant un environnement climatique adapté, conditionnements aux propriétés physico-chimiques spécifiques, numérisation et microfilmage pour éviter la manipulation des originaux lors de la consultation.

La transmission du patrimoine archivistique est à la fois intellectuelle et matérielle. On ne peut séparer ces deux aspects du métier d'archiviste : conservation du patrimoine intellectuel des fonds d'archives et conservation matérielle du support des documents.

Le document d'archives est fragile, produit pour servir aux besoins des administrations et de fait rarement conçu pour traverser les siècles. Il est menacé par les insectes, les moisissures, l'eau, l'acidité de certains papiers, les encres. La conservation matérielle embrasse plusieurs domaines : la conservation préventive, la préservation curative, la restauration et le transfert de support.

La politique de conservation dans les archives a pour objectif de trouver les solutions les mieux adaptées sous les aspects suivants :

- surveillance et contrôle des conditions environnementales,
- construction, rénovation et entretien des magasins,
- choix des matériels de conservation,
- choix des documents à restaurer et à reproduire,
- décision de retrait de la communication ou de la reproduction pour les originaux matériellement en danger,
- participation à l'établissement du règlement des salles de lecture,
- établissement de l'ordre de priorité des documents à sauver en cas de sinistre.

La restauration des documents de grande valeur des Archives nationales bénéficie d'une restauration exécutée au sein du département de la conservation. Le haut niveau d'expertise des techniciens d'art est un atout considérable tant pour la réalisation des travaux internes que pour le contrôle des travaux externalisés.



## **La conservation**

### **La conservation préventive**

Agir sur l'environnement sans toucher aux documents. L'objet de la conservation préventive est de repérer les conditions de conservation : humidité, lumière, mauvais conditionnement, attaques biologiques, manipulations, mais aussi négligence, incompétence, malveillance...



### **La conservation curative**

Améliorer les conditions de conservation des documents par le dépoussiérage, le conditionnement, les refoulements, les mises en quarantaines, la désinfection, la désacidification.



### **La restauration**

Intervenir directement sur le support des documents pour leur restituer leur intégrité, leur rendre leur lisibilité, arrêter et stabiliser la dégradation due au vieillissement par des techniques et des matériaux appropriés répondant aux principes de compatibilité, lisibilité, réversibilité, stabilité.



### **Le transfert de support**

Sauvegarder l'information par transfert sur un autre support que celui de l'original en cas d'usure ou en cas de dégradation inéluctable de celui-ci, afin de conserver le contenu informatif du document. Les procédés de transfert sont la copie, la photocopie, le microfilm, la photographie, la numérisation.



## ***Communiquer les archives***

### *Un grand principe démocratique*

#### *Les archives sont le « parvis de notre histoire »*

Jules Michelet

**Jules Michelet**,  
historien, chef de la  
section scientifique des  
Archives nationales.

La loi du 7 messidor an II (25 juin 1794), qui organise les archives de la République, prévoit que « tout citoyen pourra demander, dans tous les dépôts, aux jours et aux heures qui seront fixés, communication des pièces qu'ils renferment ; elle leur sera donnée sans frais et sans déplacement... ». La communication des archives doit donc être perçue comme un principe démocratique fondamental, trouvant racine dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen : « la société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration ».

L'usage des archives est multiple :

- la justification des droits des personnes;
- la documentation de la recherche scientifique, celle aussi des amateurs d'histoire ou de généalogie.

Pour faciliter la consultation des archives, une salle de lecture a été aménagée en rez-de-chaussée de l'hôtel de Soubise dès 1847. Les lecteurs disposent aujourd'hui sur le site de Paris du bâtiment que l'on appelle le Caran (centre d'accueil et de recherche des Archives nationales), qui offre plus de 300 places de consultation, et d'une salle de lecture à Fontainebleau. La conception de la salle de lecture du nouveau bâtiment de Pierrefitte-sur-Seine fait l'objet d'une grande attention et d'une large concertation avec les futurs utilisateurs.

La numérisation et le microfilmage d'un grand nombre de fonds, de même que la création d'un nouveau Système d'information archivistique, s'inscrivent dans la vocation des Archives nationales à conserver le « parvis de notre histoire », et à l'ouvrir au plus grand nombre. Au-delà de la communication des archives en salle de lecture, les Archives nationales développent autant que possible leur présence sur Internet. Ainsi la consultation des archives par leur public habituel est facilitée par le développement des démarches en ligne, et l'accès à distance aux ressources dont il a besoin. D'autres ressources numériques sont spécifiquement destinées à un nouveau public, plus large (banques d'images, dossiers pédagogiques...). En outre, le projet Pierrefitte-sur-Seine a permis d'engager la dématérialisation de l'ensemble des instruments de recherche, pour créer une véritable « salle des inventaires virtuelle » composée d'instruments de recherche électroniques.

Grâce aux plans de numérisation, un nombre croissant d'instruments de recherche donnent accès aux reproductions des documents d'archives eux-mêmes, et constituent ainsi la première étape vers une « salle de lecture virtuelle », même si l'objectif d'une numérisation totale des fonds est encore très largement utopique.

La diffusion numérique d'ensembles archivistiques cohérents, par l'intermédiaire des instruments de recherche qui permettent de les interpréter en les replaçant dans leur contexte, est ainsi devenue une part intégrante de la mission de communication des archives au public.



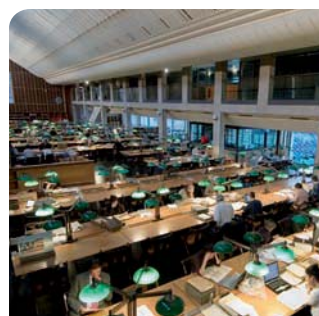
## **Loi du 15 juillet 2008** *sur les délais de communication des fonds*

Les délais de communication des Archives nationales sont un élément essentiel pour le travail de l'historien et l'interprétation de l'époque contemporaine.

Les fonds d'archives sont publics, c'est-à-dire qu'ils sont un bien commun de la Nation, lorsqu'ils sont produits par des structures publiques (administrations, ministères ou établissements publics...) ou chargées de mission de service public à financement majoritairement public (certaines associations). Leur communication au public est alors organisée par la loi, qui vise à équilibrer l'intérêt des personnes (et notamment leur droit au respect de leur vie privée), l'intérêt de la recherche scientifique, et l'intérêt de l'État.

La récente loi du 15 juillet 2008 opère une très large ouverture de tous les fonds d'archives : au lieu du délai minimum incompressible de 30 ans autrefois en vigueur, est instauré le principe d'une communicabilité immédiate des archives publiques. Des exceptions demeurent pour les documents qui mettent en cause certains secrets protégés par la loi, qui sont alors soumis à des délais de communication. Mais le nombre et la durée de ces délais sont réduits de manière très sensible.

Ainsi, les documents autrefois soumis à un délai de 100 ans seront désormais accessibles à l'issue d'une période de 75 ans : il s'agit par exemple des recensements de l'INSEE, des dossiers judiciaires ou des registres de naissance et de mariage de l'état civil. Les documents dont le délai de communication était de 60 ans seront disponibles passés 50 ans : il s'agit notamment des documents couverts par le secret de la défense nationale, de ceux qui se rapportent à la sûreté de l'État ou encore qui portent atteinte au secret de la vie privée. Seules les archives relatives aux armes de destruction massive, compte tenu des risques que présenterait leur diffusion, sont incommunicables.



## ***Les nouvelles technologies***

### *Les archives dans tous leurs états*



### **Les Archives nationales se sont emparées très tôt des nouvelles technologies...**

L'outil informatique est une aide précieuse dans les tâches archivistiques de gestion (informatisation de la gestion des espaces de conservation, automatisation du décompte des métrages libres ou occupés – qui est une obsession pour l'archiviste), et de communication des archives au public (gestion informatique des communicabilités, des inscriptions des lecteurs, etc.), public qui a bénéficié des innovations technologiques successives lui permettant de préparer en ligne sa visite aux Archives nationales (pré-inscription, réservation de cartons d'archives...). Les archivistes développent désormais des instruments de recherche conçus dès le départ pour être mis en ligne, que les lecteurs — et les archivistes! — peuvent interroger en bénéficiant de toute la puissance des outils numériques.

### **Et le papier alors... ?**

Outil de communication et d'aide à la recherche, les nouvelles technologies concourent aussi à la préservation des documents d'archives. Un des facteurs important de dégradation des documents est en effet leur manipulation, inévitable au cours d'une consultation en salle de lecture, quelles que soient les précautions prises par le lecteur. Malgré l'informatisation des fonds, les documents originaux sont conservés, en raison de leur valeur symbolique et de leur recours obligatoire dans le cadre de recherches spécifiques. Les Archives nationales intensifient encore la production de supports de substitution, qui facilitent la consultation tout en préservant les originaux. Mais ces nouvelles techniques sont contraignantes voire limitées.

À titre d'exemple, la pérennité des nouveaux supports est encore mal connue. Compte tenu de l'évolution rapide des nouvelles technologies, il n'est pas exclu que l'ère numérique soit relayée par d'autres outils, plus performants et durables. À ce jour, la numérisation permet d'éviter au maximum la manipulation des archives et ralenti ainsi leur détérioration.

Tous les fonds ne peuvent faire l'objet d'une numérisation. Une sélection est donc établie suivant l'état de dégradation plus ou moins avancé et la manipulation fréquente des fonds.

### **Les nouveaux supports**

Les fonds d'archives peuvent être transférés sur plusieurs supports : photographies, microfilms, microformes, archives audiovisuelles et sonores, archives numériques natives ou non. Des photographes spécialisés réalisent à ces fins de nombreux clichés, suivant des campagnes organisées, pour offrir à la consultation un substitut de l'original qui est ainsi préservé des risques de dégradation dus aux consultations. Plusieurs techniques sont employées, comme le microfilmage depuis les années 1950, et de plus en plus, la numérisation, qui permet en outre la diffusion des archives sur Internet.

### **Les nouvelles technologies et le « projet Pierrefitte-sur-Seine »**

Le « projet Pierrefitte-sur-Seine » est l'occasion de repenser les outils informatiques des Archives nationales, d'offrir aux lecteurs des services en ligne plus nombreux, de développer un plan ambitieux de mise en ligne des instruments de recherche, dans lesquels de puissantes possibilités de recherche seront proposées, et d'intensifier la numérisation des archives elles-mêmes. Le développement de la numérisation répond à la demande croissante du public, la nécessité de mettre en valeur les fonds archivistiques. Près de deux siècles d'instruments de recherche (plus de 22000) sont concernés. Un Système d'informatisation archivistique (SIA) a donc été créé pour la gestion archivistique, production documentaire, publication Internet, portail. Il est le garant de la cohérence des pratiques archivistiques professionnelles et scientifiques. Ce système, accessible depuis les trois sites, offrira une chaîne archivistique à ses usagers. Il est à la fois un outil de gestion, un outil documentaire et un instrument de recherche en salle des inventaires virtuelle. Un autre projet est associé à celui de la dématérialisation : la plate-forme d'archivage électronique PIL@E qui mettra en œuvre les fonctionnalités principales d'un système électronique et inscrit dans ses objectifs l'implantation du standard d'échange de données.

## **Comprendre les archives**

*« Ces papiers ne sont pas des papiers, mais des vies d'hommes, de provinces, de peuples. D'abord des familles et des fiefs, blasonnés dans leur poussière, réclamaient contre l'oubli. Tous vivaient et parlaient [...]. Et à mesure que je soufflais sur leur poussière, je les voyais se soulever » Jules Michelet*

**Jules Michelet**,  
historien, chef de la  
section scientifique des  
Archives nationales.

### **Aider à écrire l'histoire**

Les fonds conservés aux Archives nationales constituent un ensemble de sources indispensable au travail d'écriture de l'histoire. Elles ont pour vocation d'aider les chercheurs, et réalisent ainsi chaque année de nouveaux instruments, mettant en exergue des fonds spécifiques. De même, un vaste programme de conférences enrichit la vie scientifique des Archives nationales et propose des débats autour des sources qui ont fait l'objet d'un récent travail d'inventaire.

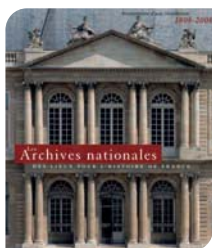
**Les Archives nationales, des lieux pour l'histoire de France.**  
Somogy, éditions d'arts.  
Ouvrage sous  
la direction de  
Claire Béchu.

### **Faire connaître l'histoire**

Les Archives nationales ont également pour mission de faire découvrir leurs fonds et leurs lieux à tous les publics, au-delà des chercheurs et des lecteurs qui fréquentent les salles de lecture.

C'est à ces fins que fut créé, en 1867, le musée de l'Histoire de France qui a pour objectif de présenter des documents emblématiques de l'Histoire de France et qui propose de découvrir les lieux qui abritent les Archives nationales (hôtels de Soubise et de Rohan notamment, Grands Dépôts...).

L'action en direction du public scolaire est ancienne et elle s'est étendue aux enfants en dehors du temps scolaire. À destination du grand public, une politique active de programmation culturelle permet de proposer expositions temporaires, conférences et mise en voie d'archives (voir fiche n°9 : actions pédagogique et culturelle).





## **Programme scientifique 2012**

### **Conférences, colloques et Journées d'études**

Janvier – Mars 2012

#### **Journée d'étude**

Mardi 24 janvier

L'éducation au patrimoine : de la recherche scientifique aux pratiques pédagogiques

#### **Conférence**

Mercredi 8 février

Les archives de la Haute commission interalliée des territoires rhénans

#### **Cycle de conférences Trésors du patrimoine écrit – en partenariat avec l'INP et la BNF**

##### ***Les documents des Archives nationales à la loupe***

Mardi 24 janvier

Des bulletins de vote au Moyen Âge : le Grand Schisme et la Soustraction d'obédience, 1398 (J517)

Mardi 14 février

Prédire le temps ? Urbain Le Verrier et les premières cartes de prévisions météorologiques, 1857 (1981041, article 1)

Mardi 20 mars

Le chantier du Grand Louvre à travers les archives de la présidence de François Mitterrand, 1981-1988 (5AG4/EA24 et HW8)

## **Publications 2011–2012**

Corpus des Reines

Corpus des sceaux des reines et des enfants de France

Le Grand dessein parisien de Georges Pompidou

État méthodique des archives du Parlement de Paris

Paris après la Fronde. Délibérations du bureau de la Ville (1652–1662)

Archives de la Maison Gradis (1551–1980)

De l'image fixe à l'image animée (1820–1910). Documents du Minutier central des notaires de Paris relatifs à l'histoire des photographies et de la photographie.

Économie et commerce des Français dans l'Espagne de l'époque moderne

Les archives du Parlement de Paris



## ***Actions pédagogique et culturelle***

En 1950, Régine Pernoud crée le premier service éducatif à destination des scolaires qu'a connu le réseau français des Archives. Le musée de l'Histoire de France prend dès lors l'habitude d'accueillir ou de participer activement à l'organisation d'expositions temporaires. Celles-ci se font très souvent l'écho des commémorations nationales et ne craignent pas d'adopter des partis pris scénographiques révolutionnaires. En 1995, il est décidé d'abandonner la présentation permanente de documents pour des raisons d'ordre tant scientifique (les documents trop longtemps exposés en souffraient) qu'esthétique (la présentation muséographique, vieillie, ne répondait plus aux attentes du public). Depuis cette date, le Musée de l'Histoire de France organise des expositions qui trouvent leur origine dans les fonds des Archives nationales, couvrent tout le champ chronologique et thématique de l'Histoire de France jusqu'aux périodes les plus contemporaines.

L'offre culturelle des Archives nationales s'est élargie à des rendez-vous hebdomadaires : ateliers d'histoire pour adultes, concerts de musique classique, visites guidées des Grands Dépôts des Archives nationales et des hôtels du XVIII<sup>e</sup> siècle, conférences historiques organisées en partenariat avec l'Association des historiens. La participation aux grandes manifestations initiées par le ministère de la Culture et de la Communication est devenue systématique : Nuit des musées, Fête de la musique, Journées du patrimoine, Paris en toutes lettres, etc. Les Archives s'ouvrent à d'autres formes d'expression culturelle et proposent au public, par exemple, des pièces de théâtre et un festival européen de musique classique, en partenariat avec l'association « Jeunes Talents ».



Parallèlement, le service éducatif, dont l'action s'étend aux directions scientifiques de Paris, de Fontainebleau et à l'avenir, de Pierrefitte-sur-Seine, continue d'accueillir des groupes scolaires, de la maternelle au lycée, et s'est ouvert au public en individuels, enfants et adultes, désireux d'approfondir leurs connaissances historiques.



## ***En cours et à venir...***

### **Expositions**

Fichés ? Photographie et identification du second empire aux années soixante site de Paris

Du 28 septembre au 23 janvier 2012

Exposition relais sur le site Fontainebleau jusqu'au 25 juin

### **Ateliers et conférences pour adultes**

Le goût des archives : un mois, un document Centre d'accueil et de recherche des Archives nationales (Caran)

11 rue des Quatre-Fils | 75003 Paris

Un mercredi par mois

### **Atelier initiation à l'art de la calligraphie**

Hôtel de Soubise

60 rue des Francs-Bourgeois | 75003 Paris

Tous les mercredis

### **Cours d'enluminure médiévales**

Hôtel de Soubise

60 rue des Francs-Bourgeois | 75003 Paris

Tous les mercredis

### **Le concert des amateurs**

Cycle de concerts de musique de chambre instrumentale et vocale proposé

par l'association Jeunes Talents à l'hôtel de Soubise

Tous les samedis

### **Cycle de conférences de l'association des historiens**

Hôtel de Soubise

60 rue des Francs-Bourgeois

75003 Paris

Tous les lundis

### **Quelques grandes expositions organisées par les Archives nationales**

Georges Pompidou

Représenter le territoire

Dans l'atelier des Menus Plaisirs du Roi

L'affaire des templiers

Exotiques expositions...

Les expositions universelles et les cultures extra-européennes.

France, 1855-1937

40 ans de mémoire contemporaine

La Révolution à la poursuite du crime

L'histoire de Psyché à l'hôtel de Soubise

Quand Marianne s'enflamme pour les Jeux : l'État au service de l'olympisme entre 1945 et 2000

Mémoire d'avenir 1808-2008, aux Archives nationales

### **Pour plus d'informations**

<http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/anparis>





## ***Le nouveau bâtiment des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine (Seine-Saint-Denis)***

*Un projet au service de la refondation  
des Archives nationales*



Extrait du manifeste de  
l'association « **Une Cité  
pour les Archives** »,  
présidée par Annette  
Wieviorka, René  
Rémond et Georgette  
Elgey, le 17 janvier 2001

*« Aujourd'hui les bâtiments des Archives nationales sont saturés [...] En conséquence, les Archives nationales ne peuvent plus faire face à leur mission primordiale historique [...] Cette crise ne peut être résolue que par la construction d'un nouveau bâtiment situé à la proximité immédiate des centres de décision, de recherche et d'enseignement. »*

*Une Cité pour les Archives*

### **Pourquoi un nouveau bâtiment ?**

Les Archives nationales situées en Île-de-France sont confrontées depuis de nombreuses années à des difficultés liées à leur saturation et à la difficulté de leur accès dont s'était émue la communauté nationale et internationale des chercheurs et des archivistes. La décision de construire un nouveau site à Pierrefitte-sur-Seine, en complément des sites de Paris et de Fontainebleau a été prise au plus haut niveau de l'État en 2004. Ce nouvel équipement doit permettre de collecter, conserver et communiquer les Archives de l'État postérieures à 1790.

### **Pourquoi Pierrefitte-sur-Seine ?**

En s'installant en Seine-Saint-Denis, territoire en pleine mutation, les Archives nationales font le pari de l'avenir. Le choix d'une implantation sur ce territoire répond à trois critères essentiels à la vitalité d'un centre d'archives :

- la proximité des centres de décisions ;
- l'accessibilité par les transports en commun (le site est accessible en métro par la ligne 13, Saint-Denis Université) ;
- la proximité des centres de recherche et d'enseignement (à proximité, notamment, de l'Université Paris VIII et du futur pôle Condorcet d'Aubervilliers).

Il a également une valeur de symbole : les premiers documents conservés aux Archives nationales sont en effet des papyri mérovingiens du VII<sup>e</sup> siècle qui proviennent de l'abbaye de Saint-Denis. Ce qui sera, en quelques sorte, pour les Archives nationales, un retour aux sources.

### **Par qui ce bâtiment est-il construit ?**

#### **Comment s'intégrera-t-il dans le territoire ?**

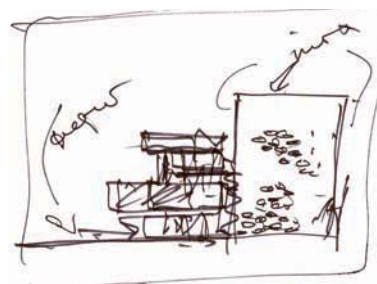
L'architecte retenu pour le projet, Massimiliano Fuksas, a conçu un bâtiment qui aura un impact fort sur ce territoire en mutation. En même temps qu'il respectait parfaitement les conditions de densité, de matérialité et d'inertie thermique inscrites au programme, il a bâti son projet sur l'analyse de la géographie du site et de ses différentes échelles, dans un dialogue avec la ville existante et avec celle qui se construit encore.

Dédié à 75 % à la conservation de documents papier, ce bâtiment d'archives devait être par nature opaque, dense, de taille imposante et d'usage pérenne. En même temps, l'objectif démocratique imposait qu'il soit accueillant et d'accès facile. Massimiliano Fuksas a su relier ces deux polarités.

La conservation des archives s'effectuera dans un monolithe qui abritera 220 magasins répartis sur onze niveaux, avec une capacité linéaire de 320 km. Les conditions d'inertie thermique ont été particulièrement étudiées pour ce bâtiment classé immeuble de grande hauteur (IGH). La salle de lecture se trouvera dans ce même bâtiment. L'apparence de ce monolithe sera largement opaque : sa peau sera en aluminium et en verre, avec cependant des zones qui laisseront passer la lumière du jour dans la salle de lecture et deux grandes failles rythmant le parcours dans les magasins.

Quatre satellites de verre seront dédiés à différentes fonctions : espaces d'accueil, salle d'exposition et de conférence, les salles de traitement, ateliers des restauration, administration... Ils sont répartis à différents niveaux de la façade du bâtiment de stockage et communiquent avec celui-ci par des passerelles. En opposition avec le monolithe, leurs façades largement vitrées sont suspendues au dessus de bassins. La lumière changeante de la plaine de France, les traces des anciennes utilisations agricoles encore perceptibles malgré l'urbanisation dense, s'y reflèteront. Le travail de la paysagiste Florence Mercier établira un lien avec l'aménagement urbain de la plaine des Tartres conduit par la communauté d'agglomération Plaine Commune et le Conseil général de Seine-Saint-Denis.

Les équipes des Archives nationales entretiennent depuis le début du projet des liens réguliers avec les collectivités territoriales afin que le nouvel équipement constitue un élément structurant de l'aménagement de ce territoire.



### L'organisation fonctionnelle et volumétrique

La construction est constituée de deux types de bâtiments distincts : le premier, léger, en transparence, comme suspendu, renferme les locaux administratifs, les bureaux professionnels liés à l'activité des archives, les espaces de conférences, l'accueil du public.

Il est tourné du côté de la ville, vers la rue Émile Zola et la zone pavillonnaire. L'ensemble est nommé satellites et est composé de plusieurs entités :

- au rez-de-chaussée : quatre volumes aux proportions variables se succèdent, reliés par des passerelles. Ils ont tous une même hauteur de cinq mètres. Cette hauteur répond aux besoins qu'impliquent les espaces d'accueil, la salle d'exposition, de conférence, de repos et divers espaces dédiés au public ;
- aux étages : des volumes à géométries variées se superposent à ceux du rez-de-chaussée.

Ces satellites, à tous niveaux, sont répartis le long du bâtiment de stockage mis en communication par d'autres passerelles. Le second bâtiment, imposant, massif, semble tourner le dos à la zone des Tartres. Il s'agit d'un bâtiment classé immeuble de grande hauteur.

### **Les matériaux**

Les façades du monolithe sont pensées comme une peau recouvrant l'ensemble de son volume. Cette peau d'aluminium ( finition anodisée, brillant naturel) et de verre est largement opaque. Certaines zones sont vitrées afin de permettre l'apport de la lumière du jour dans la salle de lecture, dans les deux grandes failles qui rythment le parcours à l'intérieur de ce monolithe, ainsi que certains locaux situés au rez-de-chaussée et au R+1.

Les façades des « satellites » sont en opposition largement vitrées, excepté le bâtiment de livraison (rez-de-chaussée, au nord) traité par bardage en aluminium laqué de couleur claire.

Des passerelles qui lient les satellites et l'IGH sont partiellement vitrées.

### **Un bâtiment pour le développement durable**

Dès le début de programmation du site des Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine, une attention particulière a été portée aux logiques de développement durable. L'accent a été mis sur la conception d'un bâtiment doté d'une forte inertie thermique, afin de minimiser le recours aux systèmes techniques de traitement d'air pour assurer la stabilisation des ambiances, avec un recours faible aux puissances de froid installées. Le programme anticipait ainsi sur la RT2005 applicable depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2006, qui place au cœur de ses objectifs la limitation du recours à la climatisation.

Le bâtiment de magasins, en béton avec paroi isolante, répond à ces attentes. Les satellites, qui abritent l'essentiel des fonctions tertiaires, sont pour leur part dotés d'un triple dispositif de protection solaire (vitrage à très faible facteur solaire, brise-soleil intégrés à la façade, stores extérieurs) et d'ouvrants.

Les performances du bâtiment le placent dans la cible fixée aux bâtiments à haute performance énergétique de dernière génération.

En cours de développement du projet, une attention particulière a été portée à la qualité des matériaux et des techniques constructives concourant au respect de ces performances.

### **Chantier des fonds et préparation du déménagement**

(éléments de 2010 - chiffres mis à jour en février 2012)

Le chantier de préparation des fonds regroupe toutes les opérations préalables au déménagement (récolement, bilan sanitaire et climatique, opérations de traitement : conditionnement, transfert sur nouveaux supports — numérisation, microfilmage — restauration, désinfection, traitement du vrac).

Depuis son engagement il y a cinq ans, ce chantier a déjà porté sur un nombre considérable de fonds parmi les plus consultés ou dont l'état de conservation le justifiait (fonds de la Cour de cassation, dossiers de mouvements de la Résistance, Livre d'Or des Morts pour la France, dossiers de la Légion d'Honneur, etc.) :

- 27 km linéaires d'archives ont été dépoussiérés et reconditionnés ;
- 4,1 millions de pages microfilmées ;
- 3,6 millions de pages numérisées ;
- 850 000 articles code-barrés.

### **Que trouvera-t-on à Pierrefitte-sur-Seine ? Qu'y fera-t-on ?**

Le site de Pierrefitte-sur-Seine, comme le site du Marais et celui de Fontainebleau, sera un site de plein exercice. Chaque site abritera l'ensemble des activités liées aux archives : collecte et traitement, conservation, communication aux chercheurs comme à tous les citoyens qui en éprouvent le besoin, actions plus larges.

Le site de Pierrefitte conservera les fonds publics postérieurs à 1790 et les archives privées (cf. fiche 4).



## ***Éléments de calendrier***

**9 mars 2004**

Annonce par le Président de la République de la décisions de construire un nouveau site pour les Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

**Mai 2005**

À la suite d'un concours international d'architecture, choix du projet présenté par Massimiliano Fuksas

**7 juillet 2007**

Signature entre l'État, le Conseil général de Seine-Saint-Denis et la Communauté d'agglomération Plaine Commune d'une convention territoriale d'implantation

**18 juin 2008**

Délivrance du permis de construire

**19 mai 2009**

**Notification du marché de construction.**

Il est attribué à l'entreprise Bouygues bâtiment Île-de-France — ouvrages publics

**11 septembre 2009**

Pose de première pierre par François Fillon, Premier ministre et Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la Communication

**14 janvier 2011**

« Gigot-Bitume » : célébration de la fin du gros œuvre

**Mi-avril 2012**

Livraison du bâtiment

**Début mai 2012**

Déménagement des archives et répartition sur les trois sites

**Durée prévisionnelle des travaux de construction : 34 mois**

**Durée prévisionnelle du déménagement : 16 mois**



## **Chiffres clefs 2010\***



### **Les plus anciens documents**

Ce sont les papyri mérovingiens du VII<sup>e</sup> siècle, entrés dans les collections à la Révolution, par le biais des saisies des papiers des établissements religieux supprimés.

### **Le volume des fonds**

Les Archives nationales conservent près de 350 km l. d'archives, 82 km l. (env.) sur le site de Paris et 260 km l. (env.) sur le site de Fontainebleau.  
Le site de Pierrefitte-sur-Seine offrira une capacité de 320 km l.

### **Fréquentation des Archives nationales**

Manifestations culturelles, 141 934 visiteurs  
Conférences, journées d'études et colloques, NC

**Nombre de visiteurs scolaires** reçus par les services éducatifs des Archives nationales, 11 703 visiteurs

**Nombre de séances de travail**, 40 706

**Nombre de documents communiqués en salle de lecture**, 143 048 articles communiqués

**Mètres linéaires collectés en 2010**, 4 km l.

### **Le projet Pierrefitte-sur-Seine a déjà commencé par un vaste chantier de préparation des fonds**

Bilan à la fin de l'année 2011 :

- 27 km l. d'archives dépoussiérées et reconditionnées ;
- 4,1 millions de vues produites par microfilmage ;
- 3,6 millions de pages numérisées ;
- 850 000 articles code-barrés.

\* communication des chiffres de l'année 2011 en février 2012



## Glossaire

### Archives

« Les archives sont l'ensemble des documents, quels que soient leur date, leur forme et leur support matériel, produits ou reçus par toute personne physique ou morale et par tout service ou organisme public ou privé dans l'exercice de leur activité. » *Loi du 3 janvier 1979.*

### Classement

Classer un fonds d'archives consiste à mettre intellectuellement et matériellement en ordre les documents ou les ensembles de documents qui le composent. Le classement permet de définir l'article, unité à la fois matérielle et intellectuelle, composée d'une pièce ou d'un « ensemble de pièces de même provenance, se rapportant au même objet ou à une même affaire » et destinés à être communiqués en même temps à un lecteur. Intellectuellement, le classement aboutit à la création de l'instrument de recherche du fonds. Sur le plan matériel, le classement aboutit au conditionnement des archives dans des contenants de formats appropriés et dont les propriétés physico-chimiques favoriseront leur conservation dans le temps.

### Collecte

Une des missions fondamentales d'un service d'archives, consistant à recueillir et à rechercher auprès des producteurs de documents, publics ou privés, des versements, des dépôts ou des dons, et aussi des documents à acheter. L'ensemble des actions de sensibilisation, formation, conseil, et, dans le cas des archives publiques, contrôle par lesquelles les Archives nationales et les Missions assurent le transfert aux Archives nationales des fonds d'archives de toute origine relevant de leur compétence.

### Conditionnement

Opération destinée à protéger matériellement des documents d'archives à l'aide de chemises, de sous-chemises, de boîtes, de papier d'emballage, de sangles, de tubes, de pochettes, de portefeuilles...

### Conservation matérielle

Une des fonctions fondamentales d'un service d'archives consistant à garder physiquement les documents qui lui sont confiés.

### Conservation préventive

Ensemble de mesures prises par un service d'archives pour assurer la conservation matérielle des documents qui lui sont confiés en vue d'assurer leur sauvegarde.

### Cote

La cote désigne l'article, c'est-à-dire un ensemble de documents (voire dans certains cas un seul document) qui constitue la plus petite unité intellectuelle et matérielle prise en compte de manière permanente par le système, et donc le niveau le plus fin de granularité d'information pérenne. La cote est utilisée à la fois par l'outil de gestion et dans les instruments de recherche. Elle permet d'accéder aux informations de gestion concernant l'article – localisation, communication, état sanitaire... Elle figure dans les instruments de recherche, où elle fait le lien entre le contenu intellectuel de l'article, dont rend compte la description, et sa réalité matérielle, prise en charge par le système de gestion. La cote est donc unique.

### Dépôts

Longtemps employé pour désigner les locaux d'un bâtiment d'archives destinés à la conservation des documents, le terme de dépôt est aujourd'hui proscrit dans le monde des archives publiques. On lui préfère plutôt celui de magasin que a le mérite d'écartier toute ambiguïté quant aux statuts des archives conservées. La notion de dépôt renvoie en effet à la procédure particulière par laquelle la conservation matérielle et la gestion des archives sont confiées à un service d'archives public à titre temporaire et révocable, sans transfert de propriété, et qui constitue un mode d'entrée.

### Document d'archives

Ensemble constitué d'un support et de l'information qu'il porte, utilisable comme preuve ou à des fins de consultation.

### Don

Les Archives nationales sont habilitées à recevoir des donations, consacrées par un acte notarié dans la « forme ordinaire des contrats » (article 931 du Code civil), ou bien des dons manuels, par simple remise matérielle des archives concernées.

### Dossier

Ensemble de documents constitués soit organiquement par le producteur d'archives pour la conduite ou le traitement d'une affaire, soit par regroupement logique lors du classement dans le service d'archives.

### Fonds

Ensemble de documents de toute nature constitué de façon organique par un producteur dans l'exercice de ses activités et en fonction de ses attributions. Cette notion s'oppose à celle de collection.

### Instrument de recherche

Outil papier ou informatisé énumérant ou décrivant un ensemble de documents d'archives de manière à les faire connaître aux lecteurs.

### Legs

Les Archives nationales peuvent recevoir des legs de particuliers. Les legs doivent nécessairement figurer dans un testament, sous l'une des trois formes reconnues par le Code civil (articles 969 et suivants).

### Mètre linéaire

Unité de mesure des archives correspondant à la quantité de documents rangés sur une tablette d'un mètre de longueur.

### Minutier

Dérivé du terme minute, un minutier est à l'origine un « registre contenant les minutes des actes d'un notaire ».



## Glossaire

### **Numérisation**

Opération qui consiste à obtenir un artefact numérique à partir d'un document physique. Cette opération fournit un document image que l'on peut traiter à l'aide d'outils informatiques.

### **Producteur**

Le producteur est l'entité (personne physique ou morale, collectivité,...) « qui a produit, reçu ou conservé des archives dans l'exercice de son autorité ». Il est une information obligatoire dans la description des archives. Le producteur est une information stable. En cas de transfert d'activité d'une entité à une autre (ou, pour les personnes physiques, en cas d'héritage), le producteur reste, d'un point de vue archivistique, l'entité qui a produit les documents d'archives au moment de leur création. En matière d'archives ministérielles publiques, dans certains cas, il peut arriver que le transfert soit opéré par une autre entité que celle qui a produit les documents : on distingue alors « service versant » et producteur.

### **Récolement**

Vérification systématique, lors de la prise en charge d'un service d'archives ou à date fixe, de ses fonds et collections, consistant à dresser dans l'ordre des magasins et des rayonnages la liste des articles qui y sont conservés ou qui manquent par rapport aux instruments de recherche existants.

### **Restauration**

Intervenir directement sur le support des documents pour leur restituer leur intégrité, leur rendre leur lisibilité, arrêter et stabiliser la dégradation due au vieillissement par des techniques et des matériaux appropriés permettant compatibilité, lisibilité, réversibilité, stabilité.

### **SIA**

Le Système d'information archivistique est défini par les documents contractuels listés à l'article 4 du CCAP « Documents contractuels ».

### **Support**

Matière (papyrus, parchemin, papier, film, bande magnétique,...) sur laquelle sont fixées des informations écrites, sonores, électromagnétiques, numériques ou visuelles pour constituer et/ou conserver un document.

### **Transfert de support**

Sauvegarder l'information par transfert sur un autre support que celui de l'original en cas d'usure ou en cas de dégradation inéluctable de celui-ci, afin de conserver le contenu informatif du document. Les procédés de transfert sont la copie, la photocopie, le microfilm, la photographie, la numérisation.

### **Versement**

Opération matérielle et intellectuelle par laquelle la responsabilité de la conservation d'archives passe de l'administration à un service de pré-archivage ou à un service d'archives. Ce terme désigne aussi, par extension, les documents ainsi transférés.